



6ème Congrès de la FERPA

Motion finale

***Une vie digne et solidaire pour
les personnes âgées en Europe***

1. Le droit à la participation des retraités aux processus décisionnels

LA PLACE DES RETRAITES DANS LA CES ET L'ENGAGEMENT DE LA CES SUR LES PROBLEMES DES PERSONNES AGEES

La CES devra prêter une attention particulière à la FERPA afin d'affirmer son rôle central d'interlocuteur des institutions et des gouvernements sur les politiques qui auront des effets directs non seulement sur les citoyens âgés et sur les retraités mais également sur l'ensemble des travailleurs et de leurs familles.

Ceci ne saurait se limiter à une simple reconnaissance formelle de la FERPA dans le cadre de la CES mais devra aboutir à la contribution d'approfondir les thématiques relatives aux conditions des retraités et personnes âgées dans l'ensemble des politiques syndicales. Celles-ci devront être ciblées sur le développement et sur la croissance économique et sociale, en enrichissant la culture syndicale nationale et européenne et en contribuant à la construction d'une confédération européenne solidaire des instances dont la FERPA est porteuse et capable d'exprimer de mieux en mieux son rôle de revendicateur et négociateur.

Ensemble, la CES et la FERPA devront donc impérativement former une organisation syndicale européenne plus ouverte et plus vaste, capable de rassembler les différentes formes d'organisation, mais reflétant la diversité de l'histoire et des cultures syndicales européennes, capable d'offrir à tous des occasions réelles de convergence et de recherche d'objectifs et de perspectives communes, ceci tant au plan national qu'europpéen.

Partant, il est primordial de reconnaître au sein de la FERPA l'existence de formes et de modèles d'organisation divers. Afin de pouvoir accueillir un nombre plus vaste d'organisations, il faudra créer les bases pour une collaboration plus riche et intensive avec comme objectif des actions syndicales efficaces.

La place des retraités et des personnes âgées dans la société

Dans un tel contexte, durant les quatre prochaines années, la FERPA et ses fédérations affiliées devront veiller à ce que la Commission et les Etats membres ne regardent plus les citoyens les plus vulnérables, et en particulier les personnes âgées et les retraités, uniquement comme un objet de dépenses publiques, mais comme des citoyens à part entière dans lesquels il faut investir et auxquels on peut demander en contrepartie des actions qui soient compatibles avec leur âge et leur position actuelle dans la société.

Trop souvent on oublie que cette période de la vie d'une personne est un fabuleux moteur économique dans la société pour toutes les activités que la société est en mesure de générer.

En fait, les nombreuses activités développées par la plupart des personnes âgées apportent à la société une contribution indispensable à la vie sociale qui implique en contrepartie une nécessaire solidarité entre les générations.

Le vieillissement actif

La FERPA devra s'engager à mettre au centre des réflexions sur le modèle social européen, la thématique du vieillissement actif en développant des initiatives visant à partager des informations sur les meilleures pratiques et en fournissant des espaces de réflexion sur les modèles des relations industrielles, sur des structures de négociation et d'action syndicale plus générales pour apporter une réponse efficace à ces problèmes.

Pour définir un modèle qui parvienne à concilier les besoins des jeunes et des aînés, il faudra encourager le vieillissement actif de manière globale, notamment dans les diverses formes de bénévolat et de ne pas se cadrer uniquement dans la prolongation de la vie professionnelle. ***Dans ce sens, la FERPA envisage d'organiser au cours de l'année 2011 une action de lobbying auprès des membres du Parlement Européen avec la collaboration des affiliés des différents pays.*** Cela démontrerait que nous sommes arrivés à intervenir efficacement dans tous les secteurs de la société civile.

Il ne faut pas oublier que dans ce contexte, de nombreux retraités conservent une activité, ne fût-ce qu'à temps partiel, et qu'ils la consacrent en partie à l'action bénévole. Toutefois, la plupart d'entre eux consacrent leur temps à offrir leur aide à la famille, ***notamment les femmes âgées retraitées qui remplissent encore un rôle de soin et de soutien en faveur des membres les plus fragiles au sein de la famille.***

La participation au processus de travail

Partout en Europe, le pourcentage de participation à l'emploi des plus de 55 ans est inférieur à celui des personnes de moins de 55 ans, en dépit de l'objectif de l'Union Européenne d'accroître l'emploi de ce groupe de façon significative. La raison pour laquelle on n'a pas atteint cet objectif ces dernières années est principalement due à ce que les employeurs choisissent de ne pas embaucher des travailleurs âgés. La FERPA s'est engagée dans les années à venir à assurer l'adoption d'une politique de personnel qui prenne l'âge en considération, également dans le cadre de la politique d'engagement des organisations de travailleurs.

La FERPA a aussi constaté des coupes sombres des gouvernements dans les budgets de l'éducation et de la réinsertion, amoindrissant ainsi les chances de réembauche des personnes âgées ayant perdu leur emploi.

La FERPA préconise la recherche de possibilités pour rendre le travail accessible à tous, cela qui implique plutôt l'augmentation des moyens financiers pour l'éducation et la réinsertion, conduisant ainsi à des emplois respectant des conditions de travail convenables avec une rémunération correcte. La coopération entre les partenaires sociaux et le gouvernement est à cet égard essentielle.

La FERPA estime que chaque personne puisse rester en activité jusqu'à l'âge de la retraite, peu importe l'âge fixé par la législation nationale. Néanmoins, les conditions de travail doivent respecter les conditions suivantes :

- les conditions de santé
- l'accès aux nouvelles technologies
- la formation continue

Pour ces raisons, la CES devra s'engager davantage, s'impliquer directement en tant que première organisation représentative de défense des personnes âgées et des retraités en Europe en encourageant tous les syndicats qui lui sont affiliés à en faire autant. Ils ont le temps de demander la reconnaissance de toutes les activités consacrées aux personnes âgées et aux retraités qui contribuent à créer de la richesse pour la société. La FERPA, de son côté, va renforcer ses efforts afin d'accroître sa visibilité et d'être considéré comme un syndicat sur pied d'égalité avec toutes autres instances que la CES représente : fédérations, organisations, femmes, jeunes, comités régionaux.

Afin de permettre à la FERPA une action de plus grande envergure dans les processus de prise de décisions au niveau européen et affectant spécialement les retraités et personnes âgées, le facteur numérique et donc la taille de l'organisation est primordiale.

Partant, nous devons garder notre cap pour élargir la base des adhésions, ceci afin de pouvoir affilier d'importantes organisations syndicales qui à ce jour n'ont pas encore rejoint nos rangs.

2. Le droit à la santé publique

Santé et systèmes de santé publics

Les dernières années ont connu une baisse considérable des investissements dans les politiques de santé. La FERPA estime que, tout en exigeant un rééquilibrage des dépenses, les pays de l'UE aux économies avancées ne devraient plus investir uniquement dans la santé de leurs citoyens. Ainsi, des investissements judicieux, solidaires et de qualité dans le secteur de la santé publique, tant au niveau du personnel qu'au niveau matériel, avec une forte coordination supranationale pourraient certainement contribuer à court terme à une réduction des inégalités de santé entre les régions et les citoyens de la Communauté.

Toutefois, un contrôle efficace des dépenses faisant défaut dans de nombreux pays, une attention toute particulière quant aux mécanismes de dépenses sera impérative.

Les dépenses des Etats pour offrir ces services publics influencent la redistribution de la richesse.

Il est dès lors important que celle-ci soit répartie de façon équitable. Ce sera avant tout un devoir des gouvernements de fournir ces services, mêmes si leur prestation s'effectue au plan local.

La privatisation de ces services doit aller de pair avec la garantie des intérêts publics. Les produits ou services offerts sur le marché libre doivent respecter les réglementations nationales de qualité, accessibilité et universalité.

Déplacer ces dépenses sur le marché ne résoudra pas le problème de l'augmentation des coûts, car nous constatons que les résultats de la privatisation ne sont pas toujours positifs.

Garantir des niveaux élevés de soins à tout âge

Pour que l'on puisse efficacement agir sur les questions de santé, la FERPA préconise les domaines suivants :

- la prévention
- la promotion de modes de vie sains
- l'intervention sur les facteurs déterminants pour la santé
- les soins et droits des patients
- ***le droit à une fin de vie digne***

La bonne combinaison de ces éléments peut donner une première réponse efficace au problème, en influençant le financement du système, les actions pour l'amélioration de la santé de la population et la diffusion équilibrée de l'information.

Relations entre vie professionnelle et vieillissement

Le vieillissement évolue sous l'influence de l'environnement auquel chaque individu est soumis, le travail constituant un aspect déterminant. Les effets du vieillissement peuvent donc être induits ou accélérés par la vie professionnelle.

Les conséquences sur la santé des conditions de travail n'étant pas toutes visibles durant la période d'activité, il faut donc assurer la continuité entre le suivi médical de la médecine du travail et le suivi médical après la cessation d'activité.

Beaucoup de questions restent en suspens et nous devons ensemble, actifs et retraités, travailler à ce que des propositions soient avancées et mises en œuvre. Il s'agit pour les syndicats européens de revendiquer une législation permettant d'assurer concrètement la santé et la sécurité des travailleurs de manière contraignante, mais également de sensibiliser les retraités et futurs retraités à la nécessité d'assurer un suivi médical tout au long de la vie pour garantir une retraite en bonne santé.

Le bénéfice des soins de santé doit être garanti au-delà des frontières sur l'ensemble de l'Union européenne.

Charte des droits pour les personnes en perte d'autonomie

La perte d'autonomie est désormais devenue malheureusement un problème commun dans tous les pays de l'UE, dans la mesure où elle implique aussi des personnes d'âges très différents. Une grande partie des personnes concernées, en raison de processus physiologiques dégénératifs qui accompagnent le vieillissement, se retrouve justement dans la catégorie des personnes âgées.

La FERPA a fait un effort considérable qui a abouti à une recherche, pour recueillir des témoignages dans différents pays sur la façon dont on a répondu aux difficultés découlant de la perte d'autonomie des personnes. Afin de ne pas perdre ce qui a ainsi été produit, et qui a fait l'objet, entre autres, de discussions intéressantes dans plusieurs États membres, la FERPA a adopté une « *Charte des Droits des personnes dépendantes* ».

La FERPA et ses organisations affiliées devront par conséquent faire le maximum afin que la « Charte » soit portée à l'attention de la société civile, des institutions nationales et européennes et, étant donné ses liens étroits avec la réalité européenne actuelle et avec les tendances qui se définissent dans les systèmes sociaux nationaux, de quiconque est en mesure de contribuer à la protection de ces droits. Dans une vision à plus long terme, cela devrait favoriser une harmonisation des

systèmes de réponses aux phénomènes sociologiques et sanitaires qui ont revêtu aujourd'hui une très grande importance, en particulier en ce qui concerne la liberté de circulation et de mouvement dans l'Union européenne et le processus d'intégration toujours plus étroite des peuples et des citoyens d'Europe.

NOS REVENDICATIONS

Il est nécessaire de mettre en place des mesures qui permettent de promouvoir une initiative populaire européenne en matière de dépendance, qui vise à l'adoption d'une loi-cadre pour le soutien des personnes vulnérables, en utilisant le nouvel instrument du droit d'initiative populaire prévu dans le traité.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il est très important de prêter attention aux questions environnementales liées à la mobilité des personnes physiquement ou psychologiquement fragiles, aux deux plans analysés par les recherches plus approfondies sur le sujet:

- de l'habitat : il faut imposer des contraintes sur les nouvelles constructions (ou lors de la rénovation d'anciennes habitations) qui permettent d'envisager que ces lieux soient habités par des personnes qui ne sont pas totalement autonomes;
- de la collectivité: il faut imaginer l'urbanisation des villes (y compris les lieux publics ou les moyens de transport) telle que des personnes âgées ou à mobilité réduite – un taux qui va bientôt dépasser les 25 % de la population européenne – puissent y vivre

Dans les centres intégrés pour personnes âgées ou dans les maisons de repos, il est indispensable que les États membres agissent pour que ces établissements présentent toutes les garanties de respect de la dignité de la personne.

Un des aspects qui reste au centre des considérations politiques concerne la nature et les caractéristiques des services en faveur des personnes en perte d'autonomie en Europe, liées au rôle de l'industrie privé dans le secteur.

A côté et en soutien au droit d'initiative législative des citoyens européens, le Congrès engage la FERPA à réaliser une recherche dans les Etats membres de l'UE afin d'analyser les situations existantes et les différences des normes qui inévitablement touchent les citoyens les plus vulnérables.

3. Le droit à la retraite

La situation socio-économique en Europe et les luttes en cours

Les conséquences financières de la dernière crise risquent de conduire la majorité des États à réduire leurs dépenses sociales et à réduire les prestations prévues par la législation nationale, avec un impact immédiat en termes de revenu net utilisable par des citoyens comme les personnes âgées et non autonomes – qui ne peuvent pas renoncer aux soins ni à une aide externe.

La situation économique et politique des pays européens, en dépit de timides signes de reprise, n'en est pas moins toujours critique. Les gouvernements nationaux, dans leurs efforts pour réduire la dette publique accumulée au fil d'années de mauvaise gestion, prennent des mesures de restrictions et d'austérité qui frappent les systèmes publics de retraites, les systèmes publics de sécurité sociale et les services publics eux-mêmes qui, une fois de plus, vont à l'encontre des besoins des travailleurs actifs et des travailleurs en retraite.

La hausse du chômage et, par conséquent, de la précarité, coupures sans discernement dans les retraites et les dépenses de protection sociale, semblent être les maîtres mots de tous les exécutifs nationaux.

Entre autres, on oublie le rôle que les capitaux des travailleurs/euses (épargne personnelle et collective, placements de fonds de pensions gérés par les partenaires sociaux, etc.) joue à l'intérieur de l'économie globale, souvent en l'absence de mesures suffisantes de protection et de contrôle et sans des réformes des marchés financiers crédibles pour les citoyens.

Face à une situation gravissime et sans précédents comme celle que nous connaissons actuellement, la FERPA, comme la CES, est préoccupée par les choix politiques adoptés au niveau européen pour la gouvernance des systèmes économiques.

En particulier, la FERPA va s'opposer à une vision qui menace les systèmes des retraites et pour cette raison, elle continuera à contribuer aux différentes formes de lutte que la CES préconisera pour réagir à cette situation et pour dire NON A L'AUSTERITE.

Les stratégies de l'Union Européenne et des pays européens

Le livre Vert sur le Pensions

La crise, couplée à un vieillissement de la population et à une prolongation de

l'espérance de vie, les États membres ont choisi de revoir leurs systèmes individuels de retraite en relevant l'âge de la retraite et en modifiant le calcul des prestations.

Par conséquent, considérant comme non solidaire et d'une efficacité douteuse une augmentation des prestations de retraites privées dans le cadre des piliers de la sécurité sociale, la FERPA prévoit dans l'immédiat une révision des modalités de réévaluation des prestations de retraites du pilier public des retraites qui ont subi ces dernières années une érosion de leur pouvoir d'achat dans de nombreux pays.

Considérant que dans certains pays il existe un pilier de pensions collectif dérivant de la négociation syndicale et contrôlée par les partenaires sociaux, et que ce système n'est pas à l'abri des effets négatifs de la crise financière, la FERPA demande que soient renforcés les moyens de surveillance de ces fonds de pensions.

La FERPA considère avec intérêt le souci manifesté par la Commission européenne pour le problème des pensions qui a abouti à la publication du livre vert sur les retraites, dans lequel on affirme que l'on ne peut plus remettre à plus tard la définition de mécanismes de contrôle et de vérification garantissant les investissements des travailleurs et des retraités.

Ce sera sûrement l'un des défis à court terme du syndicalisme européen. Si les systèmes de pension prévoient le placement de l'épargne des travailleurs dans certaines branches, il faut que cela se fasse avec le concours de représentants des travailleurs et des retraités. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra éviter les mauvaises surprises qui ont pour corollaire désastreux la privation d'un droit social fondamental comme celui de pouvoir vivre librement et dans la dignité.

Il est regrettable que le Livre vert ne fasse pas la moindre allusion au paramètre des recettes et à la possibilité d'assurer les besoins de financement supplémentaires qui découlent de ses pronostics démographiques. **Le Livre Vert devrait : a) reconnaître l'importante contribution des personnes âgées au soutien de l'économie ; b) connaître et respecter les différences et les traditions nationales en matière de systèmes de retraites.** Ainsi plutôt que de favoriser le système par capitalisation par des avantages fiscaux, pourquoi ne pas élargir la base contributive aux régimes de protection sociale européens.

Dans une société dite vieillissante, pourquoi ne pourrait-on pas concevoir une augmentation des transferts vers les personnes âgées, d'autant plus que celles-ci continuent à contribuer à la richesse des nations.

Par exemple, la Commission suggère l'augmentation du taux de femmes au travail. Mais quand les deux parents travaillent, et que les structures d'accueil des enfants font cruellement défaut, et que de plus la disponibilité horaire des structures existantes est mal adaptée aux besoins, ce sont finalement les grands-parents qui s'en chargent..

Dès lors, la porte est ouverte pour une révolution paradigmatique. Dans le cadre d'une politique intergénérationnelle de l'emploi, les retraités peuvent ainsi être perçus in fine

comme des salariés producteurs de richesses qui seraient valorisées par leur pension.

La solidarité intergénérationnelle

Les réflexions qui accompagnent la révision des systèmes de sécurité sociale ne peuvent pas être dissociées d'autres discussions qui sont aussi plus difficiles et qui doivent impliquer toutes les générations.

Par exemple, la viabilité et l'adéquation des prestations de retraite ne peuvent pas être imaginées sans penser de façon concomitante à la manière d'intervenir sur les prestations pour l'aide à domicile. En outre, dans un système qui entend garantir une citoyenneté pleine et effective, il faut définir des méthodes et des solutions pour déterminer les ressources financières.

Partant, l'augmentation de l'emploi et de la productivité, la réduction du gaspillage et de l'inefficacité sont les composantes d'un cercle vertueux servant de base à une réflexion future. La solidarité intergénérationnelle pourra être un moyen efficace pour sortir des problèmes les plus aigus de la société contemporaine, ainsi nous pensons que les personnes âgées et les retraités pourraient jouer un rôle important dans la redéfinition du temps de vie et de travail dans les villes.

L'inégalité demeure...

Dans une perspective de genre, le problème des retraites semble amplifié. Si d'une part, il y a des pressions émanant de plusieurs côtés pour que le législateur national impose l'égalité d'âge de départ à la retraite tant pour les hommes que pour les femmes, notamment en raison de l'espérance de vie plus longue de ces dernières, d'autre part on ne peut ignorer les différentes prestations **sociales et de pensions** bénéficiant aux unes et aux autres. Ainsi, les femmes touchent généralement à la fin de leur vie active des prestations inférieures à celles des hommes du fait de **salaires généralement inférieurs**, d'une carrière professionnelle discontinue pour cause de maternité, de soins apportés à leur famille, d'aide aux membres handicapés de la famille. Ces interruptions de carrière ont dès lors un effet négatif **par rapport au** niveau de rémunération de leurs collègues masculins, **du fait que les prestations de soins ne sont le plus souvent pas reconnues au niveau des prestations sociales et des pensions.**

Malheureusement les discriminations à l'égard des femmes continuent à persister. La FERPA revendique que, prioritairement, ces inégalités soient abolies dans tous les pays de l'Union Européenne, y compris en matière de revenu. **On peut constater que l'écart de pensions attribuées aux femmes par rapport aux hommes tourne autour des 20%. Les femmes des familles monoparentales et les plus âgées sont particulièrement touchées. Le système économique et du travail doit fournir des incitants économiques aux femmes pour les inclure dans le secteur du travail formel et des emplois stables et sûrs, afin de abolir l'écart**

salarial lié au genre, qui conduit à un écart de pensions encore plus grand.

Partant, toutes les personnes retraitées et âgées ont droit à un revenu minimum supérieur au seuil de pauvreté en mesure de leur garantir une vie digne, financé par des ressources sûres et appropriées.

Nos revendications

Dans une vision prospective et pour sauvegarder les intérêts des retraités actuels et futurs, il va falloir réfléchir globalement et agir efficacement sur toutes les composantes des dépenses de protection sociale. Ainsi, il faudra analyser et ouvrir un débat sur les différents postes de dépenses qui composent le budget total des dépenses de la protection sociale. Ceci pourrait servir d'espace pour des interventions tampon qui se concilieraient mal avec les besoins mis en évidence par la Commission dans l'introduction du livre vert lui-même.

Mais pour la FERPA, il n'est au contraire pas possible de réfléchir sur les différentes composantes des dépenses sociales sans imaginer un plan de réforme globale. Mais il y a plus: dans un système qui essaie de garantir une citoyenneté pleine et effective, il faut identifier dans le raisonnement des méthodes et des solutions pour assurer que l'on dispose bien de ressources utiles pour financer les coûts des prestations. Malheureusement, le livre vert reste désespérément muet sur ce sujet.

Pour la FERPA, il faut que des représentants des travailleurs et des retraités participent à l'identification et à la gestion de telles solutions, y compris dans une perspective intergénérationnelle, afin de sensibiliser le public à l'action des gouvernements et de la Commission pour le maintien du service public d'intérêt général.

Même si l'UE n'a pas de compétences directes sur l'organisation, la structure et les financements des systèmes de retraites dans les Etats membres, le débat politique est toujours ciblé sur les mesures jugées nécessaires pour sortir de la crise, parmi lesquelles les réformes des pensions demeurent d'actualité.

Il est dès lors très important que la FERPA ensemble avec la CES s'engagent dans une campagne syndicale pour garantir à chacun un niveau de retraite garanti et décent. Dans ce sens, on demande à la FERPA d'organiser une action de lobbying vers les membres du Parlement européen, par le biais d'un comité au niveau des institutions européennes et en même temps avec la collaboration de tous les affiliés des différents pays. L'action sera mise en œuvre au cours de l'année 2011.

Les retraités et les personnes âgées, dans le cadre de leurs organisations nationales, de la FERPA et de la CES, doivent s'engager dans la transmission nécessaire aux générations suivantes et s'engager avec elles à construire des sociétés nationales européennes où les conditions de vie seront convenables, où il y aura respect de la dignité des personnes et exercice de la citoyenneté.

Partant, l'organisation de rencontres intergénérationnelles aux différents niveaux

s'impose.

4. Le droit à un revenu minimum adéquat assurant aux personnes âgées une vie digne et décente.

Il est désormais essentiel de se concentrer sur certains objectifs comme les aspects sociaux de la crise. Celle-ci a en fait augmenté de façon démesurée les situations d'exclusion sociale, avec un impact immédiat sur l'état de pauvreté d'une tranche croissante de la population, surtout les personnes les plus âgées et les retraités.

Ces quatre dernières années, la FERPA a ajouté à ses efforts politiques, un engagement dans la recherche et la documentation sur des thèmes comme « La perte de pouvoir d'achat des pensions en Europe » et « Vivre en tant que retraités en Europe: combien ça coûte? ».

Ces études mettent en évidence des situations étendues de pauvreté qui touchent de nombreuses personnes âgées et retraitées en Europe, avec des conséquences trop souvent cachées derrière un voile de dignité caractéristique de nos générations.

Il est donc nécessaire d'intervenir sur le marché du travail et dans les systèmes de protection sociale afin de protéger le revenu des salariés, sans les exclure du système de production, et en maintenant les prestations de retraite, par le biais de mécanismes de revalorisation à définir qui prennent en compte l'augmentation réelle des prix.

Les institutions européennes et les gouvernements nationaux seront donc amenés à fixer des minimas de retraite qui devront se situer au-delà du seuil de la pauvreté dans les différentes nations. Les taux de remplacement pour les pensions légales devront se situer à 70% et assurer des mesures d'assimilation convenables pour les périodes d'interruption d'activité professionnelle.

Subsidiairement, on ne pourra plus remettre à plus tard un soutien économique adéquat pour les personnes défavorisées ; un revenu minimum ou une aide sociale, permettant à ces personnes de satisfaire leurs besoins essentiels et de vivre une vie décente et digne.

Nos revendications

La FERPA, consciente du problème de la dépendance consécutive souvent à une exclusion sociale, a mené l'an dernier une étude comparative sur la manière de répondre à ce phénomène dans différents pays.

L'expérience que l'on peut tirer de cette recherche nous a appris que, du point de vue d'un grand observatoire tel que la Communauté, c'est une opération complexe qu'il faut cataloguer selon les schémas rigides de réponses que les États membres ont apportées à ce phénomène émergent.

Ceci est principalement dû à la construction sociale particulière dont chaque pays a hérité de son histoire et qu'il a développée par la suite en tenant compte uniquement des besoins contingents de ses seuls citoyens, sans perspective de long terme, ni encore moins de perspective communautaire globale.

Tout État membre, en fait, a choisi une voie de politique sociale, conformément à ses traditions et sa culture politique, économique et sociale propre.

Pour la FERPA, il est clair qu'il faudrait au niveau de la CES et des différents sujets institutionnels européens une coordination plus forte et plus incisive dans ces domaines. Pour ce faire, il faut commencer à réfléchir sur la façon d'assurer à ceux qui étudieront ces événements des données stables et comparables sur le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et des informations précises sur l'impact sur la population âgée, afin de planifier des politiques appropriées.

5. Les services sociaux d'intérêt général – la cohésion sociale

Les activités multiformes des SSIG constituent le socle de solidarité d'un modèle de société préoccupé par le respect des personnes dans leur dignité et dans leurs droits. Elles créent, entretiennent et sont garantes de la cohésion sociale, sans laquelle il n'y a pas d'avenir pour les futures générations dans les pays d'Europe.

Au regard des besoins si variés dans leur nature et dans les formes de prestations adéquates pour y répondre, la mise sur le marché des SSIG ne peut que conduire à des doutes sur les possibilités d'atteinte de leurs finalités. L'unique relation fournisseur-client sur base concurrentielle, ne pourra conduire qu'à des solutions spéculatives et déviantes par rapport à un projet social.

Le financement des SSIG est une affaire de choix. Il n'y a pas eu de problèmes insurmontables pour sauver les banques. D'ailleurs les spéculations financières tant sur les matières premières **que sur l'énergie** ont repris de plus belle. Serait-il in concevant de concéder également les moyens financiers nécessaires pour la cohésion sociale?

L'enjeu est de définir un socle de dispositions fondamentales qui assurent un minimum de **convergence** et de dynamisme dans la construction et la mise en œuvre des instruments pour la réalisation de la cohésion sociale en Europe. Ceci passera par la méthode ouverte de coordination (MOC) où on pourra étendre les domaines de compétence.

Côté organisations syndicales et FERPA en particulier, il s'agit d'être attentifs au sort et à la manière dont seront traités les SSIG dans l'Union européenne et ses Etats membres.

La FERPA mettra sur pied, en son sein, un groupe d'étude qui aura pour mission de concevoir et mener des programmes d'investigations afin d'acquérir une vue la plus précise possible des caractéristiques que présentent les SSIG dans les différents pays, ***y compris les aspects de la privatisation.***

Ce groupe aura à produire des rapports circonstanciés qui amèneront à conclure des propositions de prises de position et d'intervention dans nos nations et auprès des institutions européennes.

Les revendications de la FERPA pour 2012 "Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle"

L'année qui vient, revêt pour la FERPA une importance cruciale pour la construction d'une Europe sociale et inclusive. La Communication de la Commission européenne sur le sujet ne valorise pas comme il le mériterait le concept d'intergénérationnalité et en arrive presque à sous-estimer le potentiel des relations entre les générations.

Au contraire, si elle était correctement développée, une telle relation pourrait constituer un facteur-clé du développement du système social.

On sent immédiatement par exemple l'importance que pourraient prendre les seniors dans des postes de travail hautement spécialisés, que l'on pourrait employer durant la dernière partie de leur vie professionnelle et durant quelques heures de leur semaine de travail pour des cours de formation à l'intention de nouvelles recrues.

Etroitement liée au point précédent, il y a la question de l'augmentation des investissements dans l'éducation et la formation.

De nombreuses études démontrent que les travailleurs/euses qui au cours de leur vie professionnelle avaient atteint les plus hauts niveaux d'éducation, soit lors de leurs études, soit en suivant des cours de formation, ou encore en se libérant pour assister à des cours organisés au sein des entreprises en vue de se spécialiser dans l'utilisation de nouvelles machines ou de nouvelles technologies, étaient finalement celles et ceux qui étaient les moins affectés par le problème du chômage.

Un système économique et social qui entend donner aux citoyens une meilleure qualité de vie doit nécessairement construire des parcours valables et efficaces de formation tout au long de la vie.

Pourtant, dans sa Communication, la Commission souligne l'importance de créer de meilleures conditions pour les familles pour le renouvellement démographique. La FERPA estime qu'à côté de ce qui est nécessaire comme prestations pour le congé parental, on pourrait étudier des parcours qui valorisent et encouragent le rôle des retraités dans le cadre familial. En définitive, la FERPA entend proposer pour « 2012 : Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle » un engagement concret pour sensibiliser les institutions sur quatre points fondamentaux:

1. l'importance de la culture - dans un monde globalisé et soumis à des changements considérables de scénarios, la culture ne peut plus être réservée à l'élite de la population, mais doit être mise à la disposition de tous les citoyens, y compris par le biais de la possibilité de tarifs réduits, d'universités populaires ou du troisième âge.
2. l'importance du bénévolat, dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle effective, le bénévolat des particuliers, des familles, des associations, doit être reconnu comme un soutien efficace à celles et ceux qui ont des besoins et bénéficier d'une aide de la part des systèmes publics. En tout cas, il faut éviter que les prestations des volontaires ne remplacent le travail des professionnels.
3. l'importance et, le cas échéant par voie législative, la reconnaissance du rôle et des activités menées par des personnes âgées et des retraités pour venir en aide aux familles des personnes âgées et des retraités dans la société, tout en soulageant **la collectivité de coûts considérables, surtout en cette période de crise.**
4. l'importance de la diffusion et de **l'utilisation** des instruments et des connaissances en matière de technologies informatiques même en faveur des personnes âgées, en particulier dans le domaine de la santé.
5. l'importance du travail des personnes âgées, dans un cadre de formation tout au long de la vie et afin de réaliser la possibilité de transmettre aux jeunes les expériences et les connaissances professionnelles.